

de l'Europe continuent d'adhérer aux principes de l'ouverture des marchés et de la primauté du droit, que doivent forcément appliquer les pays désireux d'officialiser leurs droits et obligations à l'échelle internationale. Jusqu'à présent, aussi bien en Europe qu'en Amérique du Nord, les relations économiques établies par traité ont été encadrées par l'OMC et par son prédécesseur, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), les pays concernés privilégiant par ailleurs une plus grande intégration avec leurs voisins. Il s'est ainsi produit ce qui a été perçu, dans les années 1990, comme une dérive dans les relations économiques entre les deux continents. Les dirigeants canadiens, selon qui une telle dérive n'est pas saine, sont arrivés à la conclusion qu'un marché transatlantique caractérisé par une intégration beaucoup plus profonde pourrait favoriser une « renaissance nord-atlantique²² ».

Par la suite, l'idée a fait son chemin. Tout au cours de 1995, les dirigeants et observateurs européens, britanniques, allemands et américains ont volontiers reconnu l'existence de la dérive en question. Nombre d'entre eux, à défaut de tous, ont suivi l'exemple des Canadiens en proposant d'assembler différents éléments concrets susceptibles de procurer assez rapidement des avantages, tout en créant une impulsion propre à établir les conditions propices à de véritables négociations²³. Le débat intellectuel est raisonnablement bien engagé, dans un esprit certainement plus positif qu'on ne l'aurait cru possible quand l'idée a été lancée en 1994. Le moment est maintenant venu de décider quelles doivent être, concrètement, les prochaines étapes.

Personne ne devrait douter de l'importance de ces initiatives régionales même si leur degré de précision varie et qu'elles comportent des échéances différentes. Ces initiatives ouvrent des voies intéressantes aux pays commerçants soucieux de favoriser une plus grande ouverture des marchés en établissant de nouvelles règles soit en assemblant les pièces nécessaires une étape à la fois, principalement à l'échelle régionale, soit en examinant globalement une partie ou la totalité des mesures envisagées dans le cadre d'une vaste négociation mondiale qui débiterait le plus tôt possible, c'est-à-dire en lançant un nouveau « round » de négociations commerciales multilatérales. Quand il est question d'accroître l'intégration économique, les bonnes idées ne manquent pas et, fait étonnant, l'intérêt est grand. Nous vivons à une époque

²² Voir « L'édification rapide du libre-échange transatlantique », notes pour une allocution de l'honorable Roy MacLaren, ministre du Commerce international, devant le Royal Institute of International Affairs, Londres (Angleterre), 22 mai 1995, p. 4.

²³ Parmi ces éléments pourraient figurer par exemple un accord de reconnaissance réciproque des normes en matière de technologie de l'information et de télécommunications, ainsi qu'une coopération accrue dans le secteur des enquêtes antitrust.